

**DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES
MASTER 1 DROIT SOCIAL – DROIT SOCIAL ET RELATIONS DU TRAVAIL
Année 2026-2027**

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
Fiscalité des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 1H30
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Ecrit 2h
Sûretés (cours)	30 H	3	QCM 30min
Droit des Assurances	20 H	2	QCM 30min
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit du Travail (CM)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit du Travail (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit de la Protection Sociale (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit de la Protection Sociale (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit Pénal du Travail (cours)	20 H	2	Ecrit 1h
Contentieux Social (cours)	20 H	2	Ecrit 1h
TOTAL SEMESTRE 1	255H	30	

SEMESTRE 2

COURS COMMUNS

Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit Patrimonial de l'Entrepreneur (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre

2 COURS OPTIONNEL PARMI :

Droit de la Consommation	20 H	2	Ecrit 1h,
Droit du Numérique	20 H	2	Oral
Contrats d'Affaires	20 H	2	Ecrit 2h

COURS PROPRES

Droit du Travail (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit du Travail (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit de la Protection Sociale (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit de la Protection Sociale (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit Social International et Européen	30 H	3	Oral de 15 min
Histoire du Droit du Travail	20 H	2	Ecrit 1h ou Oral

TOTAL SEMESTRE 2	255 H	30	
-------------------------	-------	----	--

« La présence à tous les cours et conférences est obligatoire.

En cas de trois absences sans motif légitime lors d'un semestre, l'étudiant recevra un courrier recommandé d'avertissement. En cas de nouvelle absence injustifiée, l'étudiant ne pourra pas participer aux examens semestriels.

Sauf décision motivée du Doyen de la Faculté de droit après avis écrit du responsable de la formation, aucun régime spécial ne peut être accordé aux étudiants. »

2

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 mai 2026 ».

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master au titre de l'année universitaire 2026-2027 ».